

Habituellement le rail sert aussi au transport en vrac de produits comme la betterave sucrière.

Bien que le chemin de fer ait conservé son importance dans les Prairies, un grand nombre de lignes secondaires ont été abandonnées dans d'autres régions et la plupart des cultivateurs acheminent maintenant leurs produits, du moins pour une partie du trajet, avec leurs propres camions. Les œufs, la volaille, la crème, les fruits et les légumes parviennent par la route aux marchés locaux, et le lait est généralement collecté dans les fermes par des camions-citernes. Les fermes commerciales et les coopératives utilisent des camions pour la mise en marché et la distribution des produits agricoles et pour la livraison des fournitures aux fermes.

Les voies d'eau complètent ces moyens de transport. Les Grands Lacs servent depuis longtemps au transport des céréales de Thunder Bay vers l'Est canadien, et, depuis l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1959, les océaniques peuvent atteindre ces lacs. Churchill est un port saisonnier d'expédition des céréales des Prairies. Les ports de Vancouver et d'Halifax sont ouverts toute l'année.

9.3.4 Commercialisation et approvisionnement

La commercialisation des produits agricoles du Canada se fait sous diverses formes: transactions privées, ventes publiques et à l'enchère, et ventes contractuelles ou par l'intermédiaire de coopératives ou d'offices de commercialisation.

Les principaux marchés de bestiaux sont Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Edmonton. Sauf ceux destinés à l'exportation, les gros bovins et les veaux se vendent surtout à l'enchère dans des parcs publics à bestiaux; les porcs, moutons et agneaux sont vendus directement aux usines de conditionnement. En général, la mise en marché des porcs s'effectue par l'entremise d'offices de commercialisation spécialisés, tandis que la vente des œufs, du dindon et du poulet est réglementée par les Offices canadiens de commercialisation de ces trois produits.

Sous la direction de la Commission canadienne du lait, des organismes provinciaux réglementent la mise en marché du lait de consommation, du point de vue de la qualité, des prix et des approvisionnements. Dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, un plan de commercialisation attribue à chaque producteur une part des débouchés canadiens du lait de transformation.

La Commission canadienne du blé s'occupe de mettre en marché le blé, l'avoine, et l'orge récoltés dans l'Ouest canadien. Tout le blé de l'Ontario est vendu par l'entremise de l'Office de commercialisation du blé de cette province.

Les fruits et légumes sont distribués par les marchés d'aliments frais et congelés, les conserveries et autres usines de conditionnement. Ils sont produits en majeure partie sous contrat ou d'après un plan de commercialisation préétabli. Il existe un grand nombre d'offices de commercialisation et d'associations et coopératives de producteurs de fruits et légumes. En Ontario et au Québec, ce sont des offices

de commercialisation qui régissent la mise en marché du tabac; celle du soya est également régie par un office de commercialisation en Ontario. Au Québec, au Manitoba et en Alberta, la production de betteraves sucrières fait l'objet de contrats entre les producteurs et les raffineries.

Diverses coopératives agricoles s'occupent de la manutention ou de la vente des récoltes ou des produits de l'élevage et approvisionnent les fermes en biens et services indispensables. Certains arrangements coopératifs de mise en commun des produits agricoles garantissent aux agriculteurs une avance sur la valeur de leurs livraisons.

La commercialisation des semences au Canada s'opère par l'entremise de sociétés grainières privées, de coopératives agricoles et de producteurs de graines de semence. L'établissement des classes de semences s'effectue sous l'empire d'une réglementation fédérale. Les semences généalogiques sont produites par les membres de l'Association canadienne des producteurs de semences selon des normes qui assurent la pureté de chaque variété.

Pour se procurer les machines, les matériaux de construction, les engrais, les produits chimiques et les autres fournitures dont ils ont besoin, les agriculteurs s'adressent à des commerçants ou à des coopératives.

9.4 Statistiques de l'agriculture

Statistique Canada recueille, groupe, analyse et publie diverses données sur l'agriculture. Pour obtenir les informations de base nécessaires, il effectue des recensements ainsi que des enquêtes, et il exploite certains dossiers administratifs. Ses statistiques agricoles primaires et secondaires paraissent sur une base annuelle, semestrielle, trimestrielle et mensuelle.

Les statistiques primaires portent principalement sur l'état et le rendement des cultures, les stocks de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix payés aux agriculteurs pour leurs produits. Les statistiques secondaires concernent le revenu et les dépenses des fermes, la consommation alimentaire par habitant, la commercialisation des grains et des bestiaux, l'industrie laitière, les minoteries, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques.

En recueillant des données annuelles et mensuelles, le ministère fédéral de l'Agriculture, divers ministères provinciaux, ainsi que la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait aident directement Statistique Canada à mettre au point ses propres données agricoles. Les principales statistiques annuelles que cet organisme publie proviennent d'une enquête énumérative qu'il effectue chaque année par voie d'échantillonnage probabiliste. Les données supplémentaires annuelles, trimestrielles et mensuelles qu'il ajoute à ses statistiques principales lui sont fournies par des milliers d'agriculteurs canadiens qui lui transmettent volontairement des déclarations. Il obtient aussi de précieuses informations des commerçants et conditionneurs de produits agricoles.